

« Le fait est qu'il n'est pas facile pour un individu de se blesser sérieusement à son lieu de travail aujourd'hui. »

David Bradford,

American Society of Safety Engineers

Symposium sur le comportement
en sécurité - 2001

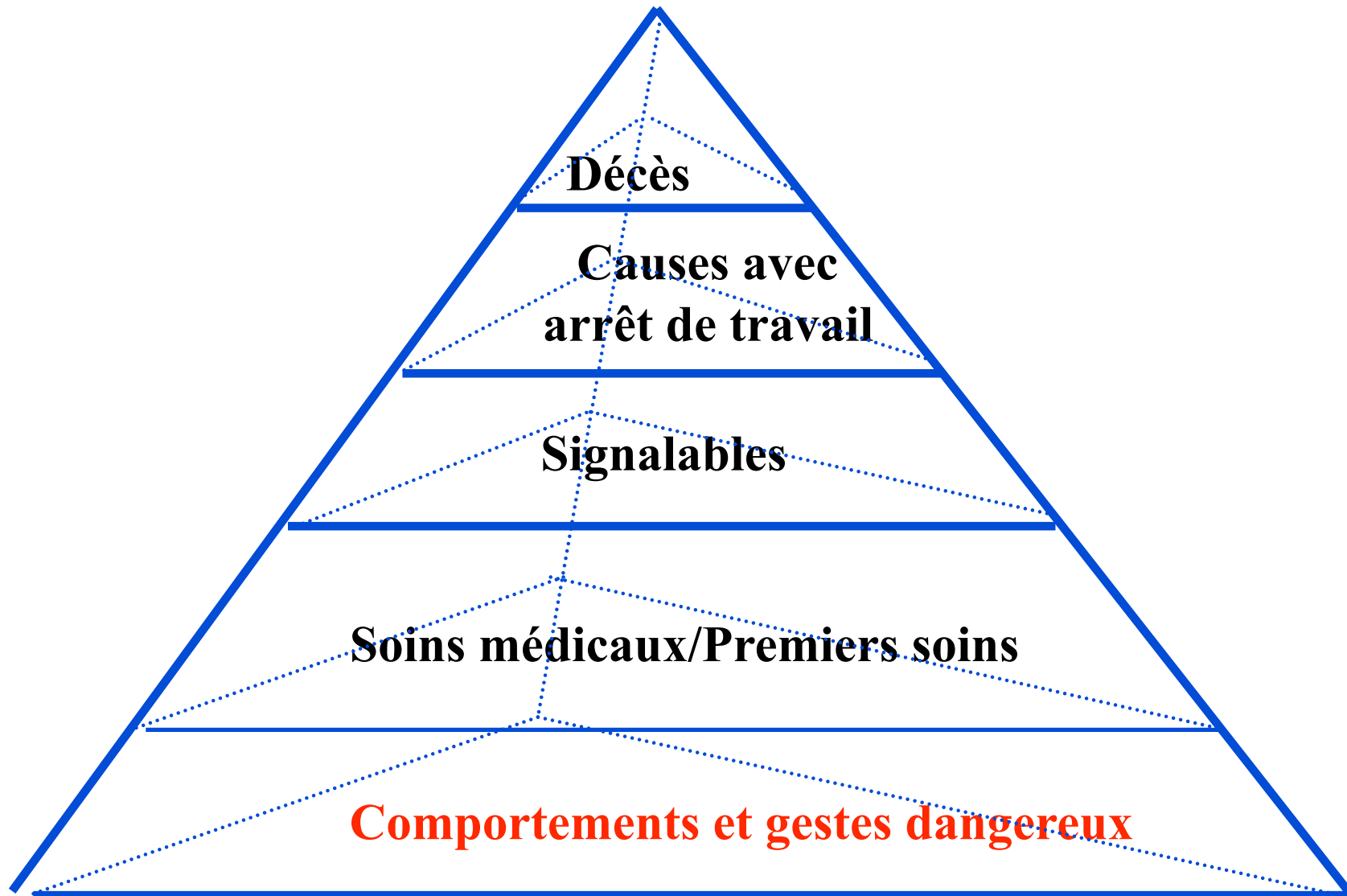
De 88 % à 96 % de tous les accidents du travail sont causés par des gestes dangereux posés par les travailleurs

- Données de H.W. Heinrich (88 %)
- Enquêteur d'assurance (Travelers Insurance Company aux É.-U.)
- A étudié les rapports d'accident des superviseurs (1931)
- A tiré des conclusions des mesures correctrices recommandées par les superviseurs



Une théorie bidon sur la sécurité de 1930 est maintenant qualifiée de « théorie de pointe »

C'est un piège!



**Théorie bidon de 1930 – ce folklore est maintenant qualifié de
«*Technologie de pointe*»**

Que faut-il pour avoir
un comportement «à
risque»?

UN DANGER

**Toutes les blessures et
les maladies au travail
sont le résultat d'une
exposition à des dangers.**

Il n'y a pas d'exception!

Modèle de processus en santé- sécurité



Analyse de données

- Consignation des maladies et accidents
- Soins médicaux

Sondages et questionnaires

Entrevues

Plaintes des travailleurs

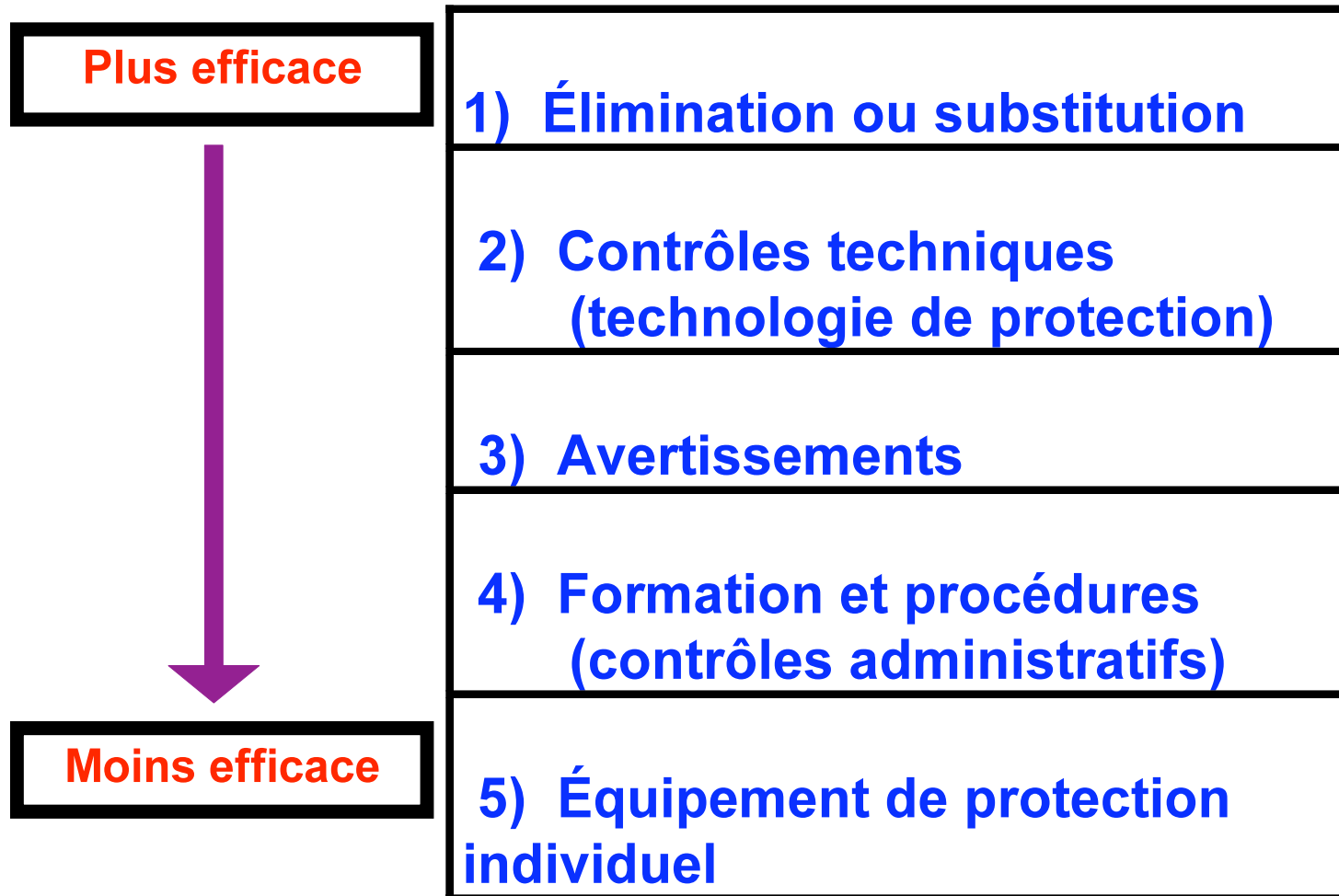
Inspections et vérifications

Priorité des dangers

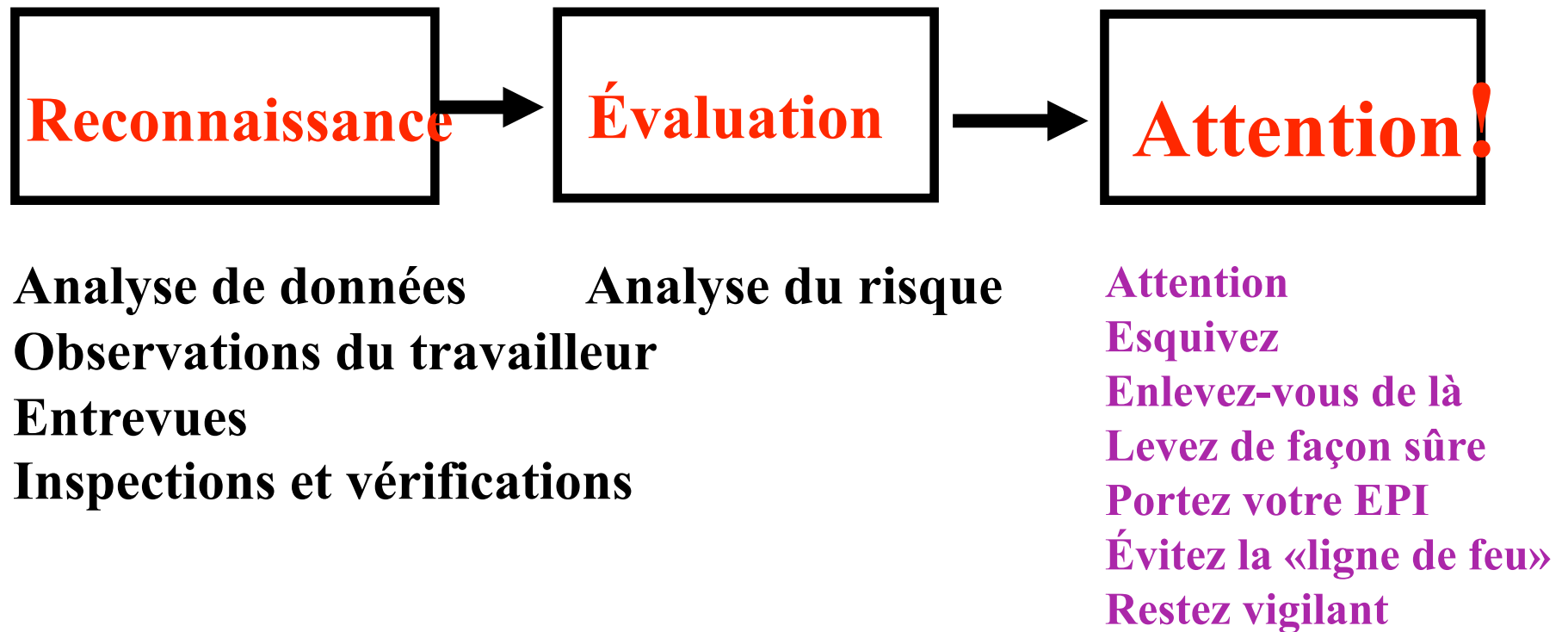
Analyse de risques

Choix des contrôles selon la hiérarchie

Hiérarchie des contrôles



Modèle de processus basé sur le comportement



Pourquoi éliminer le danger lorsque vous pouvez porter de l'équipement de protection individuel?



- **L'implication, c'est que ce ne sont pas les dangers au travail qui causent les accidents et les maladies, mais bien le **comportement** de ceux qui sont exposés à ces dangers (victimes).**
-

- **Théorie bidon :**
 - Les travailleurs sont le problème, pas la solution.
 - Changer le travailleur, pas le danger.

Freins au signalement de maladies et d'accidents

- Prix (objets et argent) pour n'avoir signalé ni accident ni perte de temps (ou un faible taux)
- Mesure disciplinaire ou counseling après des accidents
- Dépistage de drogue après chaque accident
- Pression des pairs



RAPPORT D'ACCIDENT

- 2. Date de l'accident : 8 juin 2005**
- 3. Heure de l'accident : 14 h 30**
- 8. Partie du corps touchée : bras**
- 9. Nature de la blessure : piquûre**
- 14. Date du dernier accident: 30 oct. 1999**
- 17. Lieu de l'accident: couloir devant la salle de repos**

RAPPORT D'ACCIDENT, suite

21c. Qu'est-ce qui a provoqué la maladie ou la blessure?

« L'employé déclare qu'il croit que l'abeille s'est posée sur sa chemise et que lorsqu'il a passé son bras gauche sur sa chemise, l'abeille l'a piqué. »

RAPPORT D'ACCIDENT, suite

22. Qu'a fait ou n'a pas fait l'employé blessé pour contribuer à l'accident? Pourquoi croyez-vous qu'il a contribué à l'accident?

«L'employé aurait dû savoir qu'une abeille s'était posée sur sa chemise et prendre les mesures voulues pour chasser l'abeille sans se faire piquer.»

MESURE DISCIPLINAIRE

(Non officielle)

«Notre gérant aime remettre des avertissements écrits aux employés qui se blessent. La raison habituelle est **«vous n’êtes pas conscient de votre entourage»**. La dernière est venue d’un employé qui avait subi une lacération du doigt en déplaçant une pièce de matériel. Il portait tout l’EPI requis. Même lorsque l’enquête de la direction a révélé qu’il n’y avait pas de dispositif approprié pour déplacer la pièce, l’employé a reçu un avertissement écrit parce qu’il **“n’avait pas évalué correctement la situation”**.»

MESURE DISCIPLINAIRE

(Politique officielle)

«Tous les accidents ou incidents qui impliquent une blessure au travail ou des dommages au matériel ou à d'autres biens reçoivent des points.»

Demandes d'indemnisation des accidents du travail

Accident	Points (médical seul.)	Points (t. perdu)
1 ^{er} accident	1	5
2 ^e accident	3	5
3 ^e accident	5	5
4 ^e accident	7	5
5 ^e accident	Congédiement	Congédiement

MESURE DISCIPLINAIRE

(Politique officielle, suite)

Pour tous les accidents et incidents, le maximum de points permis au cours d'une période de 24 mois est 30. Les mesures disciplinaires seront les suivantes :

12 points : Counseling verbal (et formation au besoin)

18 points : Avertissement écrit (et formation au besoin)

24 points : Avertissement écrit + suspension de 3 jours sans salaire

30 points : Congédiement

GUIDE SUR LES INFRACTIONS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ ET PROCÉDURES CORRECTIVES

**«Violation d'une règle de sécurité
établie causant une blessure à soi-
même ou à un collègue de travail»**

1^{ère} infraction

**1 à 3 jours de
suspension**

2^e infraction

**suspension
indéfinie en
attendant le
congédiement**

3^e infraction

congédiement

GUIDE SUR LES INFRACTIONS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ ET PROCÉDURES CORRECTIVES

**«Lever, pousser ou tirer de la
mauvaise façon des objets qui
pourraient être trop lourds»:**

<u>1^{ère} infraction</u>	<u>2^e infraction</u>	<u>3^e infraction</u>	<u>4^e infraction</u>
mesure	mesure	suspension	suspension
corrective	corrective	de 1 à 3 jours	
indéfinie en			
verbale	écrite		attendant
avertissement	avertissement		le congédiement

Programme d'accidentés à répétition

Accidentés à répétition : Un employé victime de deux accidents ou plus (signalable, premiers soins ou 'rapport seulement') au cours d'une période d'un mois.

Le **programme d'accidentés à répétition** est une **approche progressive** qui en plus d'identifier les accidentés à répétition, engage aussi les superviseurs et les gérants dans différentes phases. **Des mesures disciplinaires peuvent résulter de tout accident où il y a violation des règles ou procédures de sécurité selon les pratiques établies.**

Programme de counseling individuel en sécurité

«Le but de ce programme est de renforcer la nécessité pour tous les employés de travailler de façon sûre et responsable. Ce but sera atteint grâce à un système objectif de reconnaissance et de correction des comportements d'individus qui se montrent incapables de s'acquitter de leurs tâches respectives de façon sécuritaire.»

RÈGLE DE TRAVAIL

N°24

**«Vous devez
travailler
prudemment.»**

THIS DEPARTMENT
HAS WORKED

345 DAYS

WITHOUT
A LOST TIME
ACCIDENT

THE BEST PREVIOUS
RECORD WAS

438 DAYS

DO YOUR PART
HELP MAKE
A NEW RECORD

Phillips Chemical Company, Pasadena, Texas

- Vient de terminer 5 000 000 heures sans accident avec arrêt de travail
- Explosion et incendie
- 23 morts
- 232 blessés

14 jours ont passé
depuis que la section
locale xxx a dit à la
direction de réparer la
ventilation brisée et ce
danger pour la santé des
travailleurs n'a toujours
pas été éliminé...

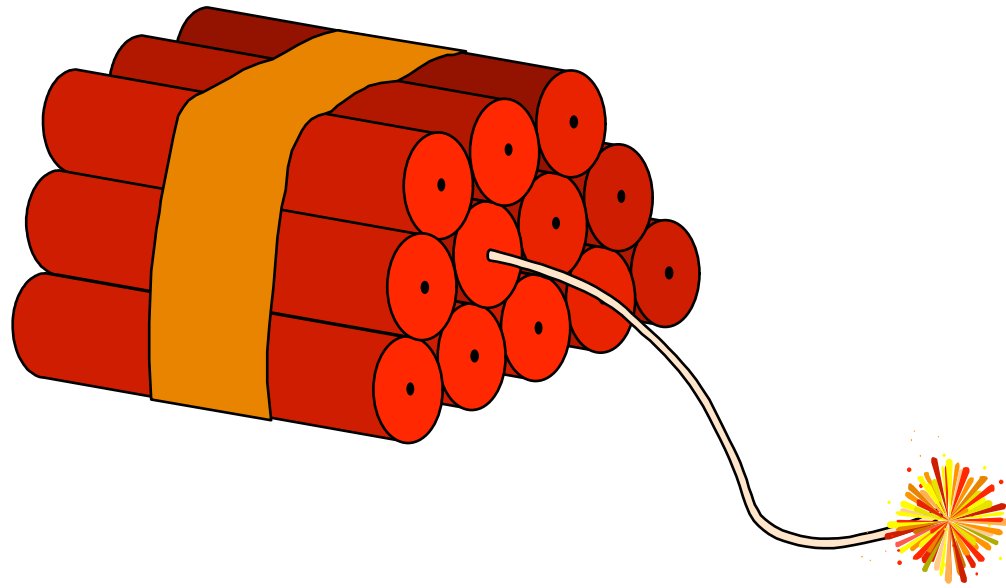
15 jours ont passé depuis que la section locale xxx a dit à la direction de réparer la ventilation brisée et ce danger pour la santé des travailleurs n'a toujours pas été éliminé...

«Tout le monde, y compris vous et moi, est parfois imprudent, complaisant, trop confiant et têtu. Parfois, chacun d'entre nous est distrait, inattentif, ennuyé et fatigué. À l'occasion, nous prenons des chances, nous comprenons mal, nous interprétons mal et nous lisons mal. Ces caractéristiques sont tout à fait humaines.»

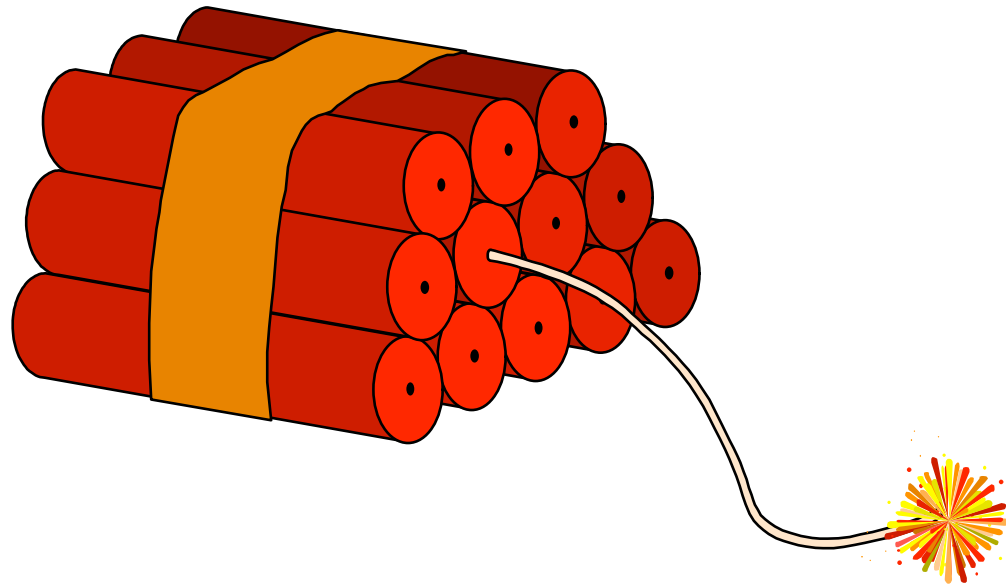
Al Chapanis, ancien professeur de facteurs humains
Département de génie, Johns Hopkins University

«Parce que **nous sommes humains** et
parce que tous ces traits sont
fondamentaux et innés, **le matériel, les
machines et les systèmes** que nous
construisons à notre usage doivent **être
fait pour nous servir** comme nous
sommes, et non l'inverse.»

Al Chapanis, ancien professeur de facteurs humains
Département de génie, Johns Hopkins University



*Attention – Les programmes
de sécurité «blâmer le
travailleur» menacent
**votre santé et votre
sécurité***



*Attention – Les
programmes de sécurité
«blâmer le travailleur»
menacent **votre**
solidarité!*

«Le nombre de décès au travail au Canada grimpe radicalement»

(Décembre 2006)*

- **2005 : Le nombre de décès au travail au Canada s'élevait à 1097 (5 par jour ouvrable en moyenne)**
- **Seuls quatre autres pays ont des taux plus élevés de décès au travail que le Canada**
- **Le nombre de blessures a chuté, mais le nombre de décès continue à augmenter.**
- **«Je n'ai pas vraiment d'explication pour cela», affirmait Andrew Sharpe, directeur exécutif, Centre d'étude des niveaux de vie.**

Pour en savoir plus sur la lutte aux
programmes de sécurité des
employeurs axés sur le
comportement «blâmer le
travailleur»:

www.hazards.org/bs